



## Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

13 | 2011

Les "bagnes d'enfants" en question

---

### Présentation du dossier

Jean-Jacques Yvorel

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3228>

DOI : 10.4000/rhei.3228

ISSN : 1777-540X

#### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

#### Édition imprimée

Pagination : 15-23

ISSN : 1287-2431

#### Référence électronique

Jean-Jacques Yvorel, « Présentation du dossier », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3228> ; DOI : 10.4000/rhei.3228

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© PUR

---

## Présentation du dossier

Jean-Jacques Yvorel

---

- 1 De la critique de la Petite Roquette sous la monarchie de Juillet à l'affaire « Cheval pour tous », qui défraie la chronique en 1999, les institutions destinées à l'enfance « irrégulière » ont suscité de nombreux débats et des controverses acharnées. Dans un premier temps, le sort des reclus<sup>1</sup> juvéniles n'est discuté que dans d'étroits cénacles de spécialistes. Avec les progrès de la démocratisation, de la liberté de la presse et le développement des médias de masse, les polémiques sur le traitement des « enfants de justice » et autres mineurs « protégés<sup>2</sup> » résonnent dans tout l'espace public. En dépit de leurs différences, ces campagnes, qu'elles traitent d'un scandale particulier, qu'elles fustigent une institution précise, ou qu'elles portent sur l'ensemble d'un système, constituent un objet d'étude cohérent au croisement du social, du politique et du culturel. Elles dessinent les contours d'un genre d'intervention spécifique sur la scène publique, fondé sur une rhétorique dénonciatrice et sur l'usage des vecteurs de la communication de masse.
- 2 L'histoire des campagnes contre les « bagnes d'enfants » est donc à la croisée de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire politique. Elle relève de l'histoire sociale car la nature, l'intensité et les effets de la dénonciation d'une institution ou d'un système constituent un bon indicateur de la nature des liens que la société civile (celle des « inclus », des « établis », qu'ils appartiennent aux élites ou aux classes populaires) entretient avec ses marges juvéniles. Elle est doublement dépendante de l'histoire culturelle. Bien sûr, parce qu'elle est indissociablement liée à l'histoire des médias et plus largement à celle des formes de circulation des idées et de l'information, mais aussi parce qu'elle n'est pas sans liens avec l'histoire des sensibilités, celle qui étudie le sentiment de l'enfance et le déplacement de la frontière entre le tolérable et l'intolérable. Enfin, c'est le politique, dans une acception large allant du corps législatif à l'administration, qui institue et destitue les institutions qui prennent en charge l'enfance « irrégulière ». La force transformatrice de l'indignation dépend le plus souvent de la réaction des parlementaires, des partis, des ministères.

## Du spécialiste au « grand public »... brève chronologie des campagnes médiatiques

- 3 La Petite Roquette, première prison spécifiquement établie pour recevoir des mineurs<sup>3</sup>, est très rapidement et très vivement critiquée. Cependant, si nous faisons l'inventaire des protestations, qui finiront en 1865 par aboutir à la transformation de cet établissement pénitentiaire pour enfants en simple prison de « passage » pour mineurs prévenus, nous trouvons des interventions dans des congrès pénitentiaires<sup>4</sup>, des communications devant des sociétés savantes ou des assemblées de philanthropes<sup>5</sup>, des thèses de médecine<sup>6</sup>, des déclarations devant le corps législatif<sup>7</sup>, une brochure publiée par un avocat<sup>8</sup>, c'est à dire un ensemble de textes aussi spécialisés que peu diffusés. La création des colonies agricoles pénitentiaires<sup>9</sup>, notamment de Mettray qui ouvre en 1840 et dont Michel Foucault fera la quintessence de l'institution disciplinaire<sup>10</sup>, compte parmi les remèdes proposés pour obvier à la déplorable situation des prisons « ordinaires ». La colonie est rapidement considérée comme une structure anti-Petite Roquette, même si son inventeur, Auguste-Frédéric Demetz conçoit les deux types d'établissements comme complémentaires<sup>11</sup>. Les critiques à l'égard des colonies agricoles pénitentiaires sont donc, dans un premier temps, extrêmement rares. À l'origine, il n'y a guère que le médecin des prisons de Rouen, le docteur Vingtrinier pour en contester le principe<sup>12</sup>. L'attaque la plus virulente vient, dix ans plus tard, sous la Seconde République, des inspecteurs des établissements de bienfaisance Lurieu et Roman. Ils sont pourtant diligentés par le Gouvernement afin de vanter les mérites de la "colonisation" et d'officialiser un mode de prise en charge des enfants de justice qui fonctionne dans un certain vide juridique. Ils rendent un rapport très négatif où ils soulignent, entre autres, l'inefficacité, le coût et surtout la violence des colonies agricoles pénitentiaires :

« De plus, dans les colonies tenues par le gouvernement et dans la plupart de celles que dirigent des particuliers, on inflige aux jeunes détenus, pour des fautes d'écoliers, la cellule et le cachot ; les accoutumant ainsi et les familiarisant, pour ainsi dire, avec les punitions et les rigueurs réservées dans les prisons aux adultes coupables : si bien que faite aux conséquences du crime avant de l'avoir commis, leur âme, s'endurcissant peu à peu à ces épreuves, n'est retenue, quand sonne l'heure de la liberté, ni par le remords, ni par la crainte<sup>13</sup>. »

- 4 Même Mettray est égratigné :

« Mieux vaut prévenir que réprimer : cette maxime est inscrite encore en lettres majuscules au fronton d'une colonie célèbre par ses nombreuses transformations et par l'infatigable habileté de son directeur. Parmi les modifications dont plusieurs sont des réformes véritables, il en est une qui n'a été rien moins que le renversement des termes mêmes de l'inscription qui lui sert d'enseigne : en effet, l'institution, de préventive qu'elle était en naissant, est devenue répressive insensiblement et par la force des choses<sup>14</sup>. »

- 5 Le rapport est enterré<sup>15</sup>, la loi du 5 août 1850 sur *l'éducation et le patronage des jeunes détenus*<sup>16</sup> qui ouvre la voie à la généralisation des colonies pénitentiaires est votée ... et clôt un débat encore plus confidentiel que celui sur la Petite Roquette.
- 6 La loi ayant pour objet *l'ouverture d'une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires*, votée le 11 septembre 1871 à l'initiative du vicomte d'Haussonville, permet d'ouvrir à nouveau le débat sur les colonies pénitentiaires, mais il s'agit toujours d'une discussion de spécialistes dont l'écho dans la presse et auprès du « grand public » reste faible. Il faut

attendre les années 1880 et la consolidation du pouvoir républicain pour voir se développer les premières campagnes médiatiques contre les « bagnes d'enfants »<sup>17</sup> qui prennent à témoin la société civile dans son ensemble<sup>18</sup>.

- 7 Avec la première guerre mondiale, les préoccupations des médias et des Français s'éloignent rapidement du sort des enfants de justice ou de ceux de l'Assistance publique. La paix revenue, la protestation reprend avec une vigueur nouvelle. Dans une France pauvre en enfants, elle bénéficie du recul de cette peur de la jeunesse qui avait caractérisé la Belle Époque<sup>19</sup>. Le traitement des mineurs de justice est remis en cause par une large partie l'opinion : une réforme d'ensemble devient envisageable d'autant plus que du parti communiste aux démocrates chrétiens en passant par la SFIO les relais politiques ne manquent pas. La seconde guerre mondiale freine l'action des réformateurs sans l'arrêter complètement<sup>20</sup>.
- 8 « En 1945, on n'est pas brusquement passé, comme par magie, de l'erreur à la vérité, de l'imparfait au parfait » écrit Jean-Louis Costa... mais c'est en 1970 que le premier directeur de l'Éducation surveillée rédige ces lignes dans la postface qu'il donne au livre d'Henri Gaillac sur les maisons de correction. En fait, durant vingt ans, la communication officielle sur la justice des mineurs, relayée par l'ensemble des médias, a chanté sans nuance la gloire de la réforme et la réussite des établissements publics ou privés de rééducation. Certes, les « bagnes d'enfants » sont bien présents dans les discours, mais il s'agit de dénoncer les établissements du passé pour mieux souligner les progrès du présent. Les propos critiques sont rares et le plus souvent indirects comme dans le film de François Truffaut *Les quatre cents coups*. La télévision, nouveau média de masse, participe pleinement à cet effort de promotion de la réforme.
- 9 Au lendemain du mouvement de mai 1968, l'enfermement, le contrôle social, les appareils idéologiques d'État, la reproduction, toutes les formes d'aliénation, d'oppression, de limitation des libertés ou de la Liberté sont vigoureusement critiqués. L'école, l'armée, l'asile, la justice, la prison... aucune institution n'échappe à ces mises en cause radicales. Les établissements pour mineurs ne font pas exception. La locution « bagnes d'enfants » reprend du service<sup>21</sup>. La dénonciation vient souvent de l'intérieur même des structures : les éducateurs, les travailleurs sociaux prennent la plume et au travers de livres, de revues<sup>22</sup>, ils vilipendent la répression dans les foyers et même le "flicage" en milieu ouvert. Mais on cherche aussi à donner la parole aux jeunes eux-mêmes et on multiplie les témoignages<sup>23</sup>.
- 10 Notons que cette chronologie vaut pour la France mais pas, par exemple, pour la Grande-Bretagne. Outre-Manche, l'indignation<sup>24</sup> devant le fonctionnement de *Workhouse children*<sup>25</sup> concerne, dès les années 1835-1840, un large public. La première cause de cette dénonciation est, bien sûr, l'opposition menée par le mouvement chartiste contre le *New poor law act* et le système d'assistance dont les *Workhouse children* sont une composante<sup>26</sup>. La publication en feuilleton, entre 1837 et 1839, dans la revue *Bentley's Miscellany*, du roman de Charles Dickens, *Oliver Twist*, joue également un rôle important dans cette popularisation des critiques sur ces institutions pour mineurs. Le mouvement est donc porté par la presse ouvrière, par la fiction, mais encore par la chanson, l'affiche, le meeting, etc. Il est aussi mis en scène dans une abondante iconographie qui génère des images devenues emblématiques de l'histoire sociale britannique, images qui illustrent encore aujourd'hui les manuels des écoliers d'outre-Manche.

## Utiliser tous les vecteurs de communication

- 11 Quand la question du sort de l'enfance « irrégulière » ne relève plus du discours expert, ce sont donc tous les vecteurs de communication existant à un moment donné qui sont mobilisés. Cette utilisation de tous les médias disponibles est à la fois la condition et la conséquence de la popularisation de la campagne. Les travaux sur l'intertextualité et sur l'intermédialité<sup>27</sup> ont montré tous les liens que les diverses productions culturelles entretiennent, les jeux d'emprunts, de recyclages qui produisent du sens pour le lecteur, le spectateur ou l'auditeur. Si, à la suite de ce constat, nous pouvons souscrire à l'idée de Jurgen Ersnt Müller quand il soutient qu'aucun média n'est isolé<sup>28</sup>, les travaux sur les campagnes médiatiques contre les bagnes d'enfants montrent qu'en matière de popularisation, tous les supports n'ont pas, selon les périodes, le même impact. Pour illustrer un peu caricaturalement notre propos, nous pouvons dire que si au temps du romantisme une pièce de théâtre peut provoquer une émeute, aujourd'hui, il vaut mieux pour susciter l'émotion s'appuyer sur le journal télévisé de 20 heures voire sur Internet et les réseaux sociaux. En effet, si le théâtre fut un spectacle extrêmement populaire durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est engagé durant l'entre-deux-guerres « sur les voies de la distinction sociale » et il est devenu un spectacle d'élite<sup>29</sup>. Cela ne signifie pas que le scandale prend nécessairement naissance dans un vecteur de la culture de masse mais il n'aura un écho suffisant pour provoquer l'indignation créatrice de changement que s'il trouve des relais dans ce type de support. L'histoire des liens entre institutions éducatives et médias doit donc s'intéresser aux fonctionnements des journaux, de l'édition, de la radio, de la télévision car « les médias ont fini par constituer une sphère autonome qui, à son tour, a créé des normes, des standards, des représentations, "une culture", et modifié les comportements<sup>30</sup> ».
- 12 L'entre-deux-guerres nous offre peut être le plus bel exemple de campagne « multimédiatique ». Dans une France largement alphabétisée, la presse et le livre jouent toujours un rôle de premier plan. Albert Londres, s'il n'invente pas le grand reportage, porte le genre au pinacle. Louis Roubaud dans le *Quotidien de Paris* et surtout Alexis Danan dans *Paris-Soir* utilisent ce genre pour dénoncer le fonctionnement des colonies pénitentiaires. Parallèlement de nouveaux moyens de communication de masse se développent<sup>31</sup>, essentiellement le cinéma et la radio<sup>32</sup>. Les contempteurs de la justice des mineurs savent utiliser cet archipel médiatique et croiser reportages dans les journaux populaires comme dans la presse militante, chansons<sup>33</sup>, films<sup>34</sup>, affiches, mais ils utilisent aussi des moyens plus politiques comme les pétitions, les *meetings* ou même la manifestation de rue<sup>35</sup>.

## Acteurs médiatiques, acteurs politiques

- 13 Pour autant, une forte exposition médiatique n'est pas une condition suffisante pour remettre en question une institution ni *a fortiori* un système. Il faut aussi une volonté politique, une « conscience d'avoir à légiférer »<sup>36</sup> qui pousse le législateur ou l'exécutif à intervenir. Observons la situation dans les années 1890-1910. Le roman dénonciateur de François Coppée, *Le Coupable* est publié dans *Le Journal*, l'un des quatre grands quotidiens qui tirent à plus d'un million d'exemplaires. Le feuilleton a été lancé par une affiche placardée dans toute la France qui illustre le sort misérable du héros lors de son passage

dans une colonie agricole<sup>37</sup>. Entre 1904 et 1909, l'*Assiette au beurre*, hebdomadaire satirique qui n'a rien de confidentiel<sup>38</sup> et qui s'assure la collaboration des meilleurs dessinateurs de la Belle Époque<sup>39</sup>, consacre quatre numéros à la dénonciation des institutions pour mineurs<sup>40</sup>. *Bagne d'enfants*, le drame en quatre actes écrit par André de Lorde et Pierre Chaine, d'après le roman d'Édouard Quet *En correction*, est joué à l'Ambigu, une des salles les plus fréquentées de la capitale<sup>41</sup>. La mort d'un enfant à Mettray en 1909 déclenche une campagne virulente dans toute la presse<sup>42</sup> et l'affaire du Bon Pasteur de Nancy trouve des échos jusque dans les Chambres<sup>43</sup>. La presse locale dénonce fréquemment les mauvais traitements qui ont cours dans telle ou telle institution<sup>44</sup>. Médiatiquement, la campagne de la fin des années 1890 et du début des années 1900 est donc puissante. Pourtant ses effets se limitent à la fermeture de quelques établissements privés, comme la colonie de Bologne<sup>45</sup>, que les pouvoirs publics souhaitent d'ailleurs voir disparaître pour des raisons plus budgétaires que pédagogiques. Pourquoi un tel manque d'efficacité ? Probablement parce que si les médias dénoncent les « bagnes d'enfants », parallèlement ils s'alarment de la montée de la délinquance juvénile (les années 1900-1910 sont aussi les années « apaches<sup>46</sup> ») et dissertent sur la « crise de la répression<sup>47</sup> », mais ce discours paradoxal n'est pas la seule cause de l'immobilisme en matière de réforme des institutions éducatives. En effet, la protestation ne trouve pas de relais dans le champ de l'action politique. Si le Parlement et les gouvernements opportunistes puis radicaux cherchent à faire évoluer la législation sur l'enfance délinquante ou moralement abandonnée, pour des raisons dont l'analyse dépasse l'objet de cette présentation, ils délaissent les questions de la prise en charge concrète de l'enfance « irrégulière » et donc de la réforme des institutions<sup>48</sup>.

- 14 Les articles réunis dans cette livraison de la *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* illustrent cette triple appartenance aux champs du social, du politique et du culturel. Alexis Danan est un homme de médias. Grand reporter à *Paris-soir*, il joue un rôle de premier ordre dans la campagne des années trente. Pascale Quincy-Lefebvre retrace la trajectoire de ce journaliste engagé devenu militant de la protection de l'enfance. En 1957 la publication en français du premier roman de Michel del Castillo, *Tanguy*, dans lequel il raconte les trois années d'horreur qu'il a passées dans la principale maison de redressement barcelonaise, n'est pas sans écho dans la presse espagnole notamment dans *ABC*, le premier quotidien du pays. Amélie Nuq montre que si « l'affaire del Castillo » fait grand bruit, elle n'a qu'une postérité limitée et n'entraîne, faute de volonté politique, aucune réforme de fond. Il en est tout autrement dans le cas du pénitencier Saint-Hubert étudié par Marie-Sylvie Dupont-Bouchat. Le procès de quatorze éducateurs inculpés pour maltraitance est très peu médiatisé à la suite des pressions exercées sur la presse. Pourtant les protagonistes de l'affaire sont condamnés et l'institution incriminée est définitivement fermée en 1956. Plus même, le scandale de Saint-Hubert réveille les consciences, réactive la volonté réformatrice et entraîne *in fine* une révision globale de la loi sur la protection de la jeunesse. Samuel Boussion se penche sur l'après-guerre, la période sans scandale... ou plus précisément la période sans scandale médiatisé. Il analyse le rôle de la puissante Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI) pour éviter que « les affaires » ne viennent contrarier la rhétorique réformatrice et ternir la réputation d'une profession en construction. L'émission *Droit de réponse* où propos libertaires et provocations ont droit de cité est emblématique des années quatre-vingts. La révélation en direct du scandale (ou du pseudo scandale) du foyer *Le Logis* et ses suites méritait bien la solide étude proposée par Sophie Victorien.

---

## NOTES

1. Terme utilisé par Erving Goffman pour désigner la population des « institutions totales », Erving GOFFMAN, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968, 447 p.
2. Pour une réflexion sur cette notion, Élisabeth CALLU, « Qui sont les enfants protégés par la puissance publique ? Catégorisation des mineurs et recomposition du secteur de l'enfance inadaptée. » dans YVOREL Jean-Jacques (dir.), *La protection de l'enfance : un espace entre protéger et punir*, Vauresson, CNFE-PJJ, 2004, p. 53-69
3. Michèle PERROT, « Les enfants de la Petite Roquette », *L'histoire*, n° 100, p. 32-38.
4. *Débats du congrès pénitentiaire de Bruxelles*, Session de 1847. Séances des 20-23 septembre 1847, Bruxelles, 1847. Voir notamment les interventions du docteur VINGTRINIER et du professeur WOLOWSKI
5. LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT Frédéric Gaëtan de, *Réponse à M. le Préfet de police sur le pénitencier des jeunes détenus*, Paris, A. Henry, (s.d.), 34 p. Dans ce texte, La Rochefoucault s'oppose au préfet Gabriel Delessert, grand défenseur de la Petite Roquette.
6. Par exemple Gustave DARIN, *Éducation correctionnelle. Système cellulaire appliqué aux enfants. Observation de jeunes détenus de La Roquette, venus à Bicêtre en état de folie, d'idiotie ou d'épilepsie*, thèse de médecine, Paris, 1863, 55 p.
7. Intervention de Jules Simon devant le corps législatif le 13 juin 1865 citée par Michèle PERROT, *op. cit.*, p. 38
8. Anatole CORNE, *La Petite Roquette, étude sur l'éducation correctionnelle des jeunes du département de la Seine*, Paris, A. Durand, 1864, 37 p.
9. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de ces institutions voir Christian CARLIER, *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIXe siècle*, Paris, L'Atelier, 1994, 734 p.
10. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, 1975, p. 300.
11. Frédéric DEMETZ, *Colonie agricole de Mettray, Assemblée générale des fondateurs tenue à Paris, le 20 mai 1841*, Tours, R. Pornin, 1841, p. 29-31.
12. Arthus VINGTRINIER, *Des prisons et des prisonniers*, Versailles, Klefer, 1840, p. 110-111 et 163-164.
13. G. de LURIEU, H. ROMAN, *Etudes sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés. Hollande. Suisse. Belgique. France*, Paris, Dusacq, 1851, p. 337.
14. *Ibid.*, p. 313.
15. Sur ce point voir Éric Pierre, "Débats pénitentiaires, politiques correctionnelles et vote de la loi de 1850" dans Michel CHAUVIÈRE, Pierre LENOËL, Éric PIERRE, *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 71-105.
16. *Bulletin des lois*, n° 301, sér. 10, tome VI, p. 249.
17. L'expression devient courante durant la Belle Époque.

18. , « Les premières campagnes contre les bagnes d'enfants » dans Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Christian DELPORTE, *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Nouveau Monde, 2008, p. 105-128.
19. Michèle PERROT, "Quand la société prend peur de sa jeunesse en France au XIXe siècle", in *Les jeunes et les autres. Contribution des sciences de l'homme à la question des jeunes*, Vaucresson, CRIV, 1986, p. 19-27.
20. Voir Jacques BOURQUIN (dir.), « L'enfant de justice pendant la guerre et l'immédiat après-guerre », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* n° 3, 2000.
21. Jean FRESCO, *Les bagnes d'enfants, Dieu merci, ça n'existe plus*, Paris, Maspéro, 1974, 104 p.
22. Notamment *Champ social* (créée en 1973) et *Actes-Cahiers d'action juridique* (lancée en 1974) dont le directeur de la publication fut un temps un éducateur de l'Éducation surveillée.
23. *L'astragale*, l'ouvrage autobiographique d'une jeune délinquante, Albertine Sarasin, fait même partie des œuvres étudiées par les lycéens.
24. Sur le rôle de l'indignation dans l'histoire outre Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Christian DELPORTE (dir.), *op. cit.*, voir Didier FASSIN et Patrice BOURDELAIS (dir.), *Les Constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005, 230 p.
25. Frank COMPTON, *Workhouse children*, Stroud, Sutton, 1997, 271 p.
26. Sur ce thème Nicolas EDSALL, *The Anti-poor law movement 1834-44*, Manchester, Manchester university press, 1971, 285 p. ; David R. GREEN, « Pauper protests : power and resistance in early nineteenth-century London workhouses », *Social History*, 2006, vol. 31, pp. 137-159.
27. Pour une mise au point sur ces concepts, Lucie GUILLEMETTE, Louis HÉBERT, (dir.), *Intertextualité, interdiscursivité et intermédialité*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2009, 512 p.
28. Jurgen Ernst MÜLLER, « Top Hat et l'intermédialité de la comédie musicale », *Cinéma*, vol. 5, n° 1-2, automne 1994, p. 211-220.
29. Dominique KALIFA, *La culture de masse en France 1. 1860-1930*, Paris, La Découverte, 2001, p. 41-42.
30. Fabrice d'ALMEIDA, Christian DELPORTE, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2010, p. 13.
31. Régine ROBIN (Dir.), *Masses et culture de masse dans les années trente*, Paris, Éditions ouvrières, 1991, 234 p.
32. Frédéric BARBIER, Catherine BERTHO-LAVENIR, *Histoire des médias de Diderot à Internet*, Paris, Armand Colin, 1996, 351 p.
33. « La chasse à l'enfants », parole de Jacques Prévert, musique de Joseph Kosma, interprété par Marianne Oswald.
34. En 1934 Raymond Bernard adapte *Le coupable* ; en 1938 sort *Prisons sans barreau* de Léonide Mogny dont le scénariste est Alexis Danan. Carné et Prévert avaient envisagé un film directement inspiré des événements de Belle-Île-en-Mer : *L'île des enfants perdus*.
35. En 1936 on défile contre les « bagnes d'enfants » comme le montre une photographie de l'agence France-Presse conservée à la BNF (côte 467669).

36. Nous empruntons ce concept à Jacqueline BERNAT de CELIS, *Fallait-il créer un délit d'usage illicite de stupéfiant ?* Cesdip, 1992, n° 54.
37. Cette affiche qui représente un enfant décharné vêtu de l'uniforme des colonies pénitentiaires est signée de Steinlen.
38. Sur cette publication voir Elisabeth DIXMIER, Michel DIXMIER, « L'Assiette au beurre » : *revue satirique illustrée, (1901-1912)*, Paris, François Maspéro, 1974, 382 p.
39. Parmi lesquels, Poulbot, Caran d'Ache, Naudin, Steinlen...
40. Il s'agit des numéros du 19 novembre 1904 (Le sauvetage de l'enfance, illustré par Granjouan) ; du 30 novembre 1907 (La Petite Roquette, illustré par Delannoy) ; du 12 novembre 1908 (L'enfance coupable, illustré par Naudin) ; du 15 février 1909 (Mettray, illustré par Radiguet).
41. André DE LORDE, Pierre CHAINE, « Bagne d'enfants, drame en 4 actes d'après le Roman "En correction" de M. Édouard QUET », *L'illustration théâtrale*, Paris, n° 154, 2 juillet 1910.
42. Frédéric CHAUVAUD, « Le scandale de Mettray (1909) : le trait enténébré et la campagne de presse », dans Luc FORLIVESI, Georges-François POTTIER, Sophie CHASSAT, *Éduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 175-193 ; repris dans Frédéric CHAUVAUD, *Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 347-365.
43. Claire DUMAS, Françoise TÉTARD, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l'Éducation surveillée (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Beauchesne-ENPJJ, 2009, p. 176-203.
44. Par exemple, en mai 1905, le journal radical *L'Action* publie un reportage très critique sur la colonie industrielle publique d'Aniane.
45. Fermeture qui fait suite à une campagne qui se déroule essentiellement dans *Le Matin* et dans *Le Journal* de septembre et octobre 1904. Sur cette affaire, il existe aussi un dossier aux Archives nationales : BB-18-6003/1
46. Sur le phénomène apaches voir Michelle PERROT, « Dans le Paris de la Belle Époque : les "Apaches", premières bandes de jeunes » in VINCENT (Bernard), (dir), *Les Marginaux et les exclus dans l'histoire, Cahiers Jussieu*, n°5, printemps 1979, Paris, UGE, pp. 387-406. et "Des Apaches aux Zoulous... ou de la modernité des Apaches", in *Enfance délinquante, enfance en danger : une question de justice, actes du colloque de la Sorbonne*, Paris, 1995, Ministère de la justice, p. 49-54. Dominique KALIFA, "Chez Apaches. Un texte de Paul Matter", *Cahiers les de la sécurité intérieure*, n° 18, 1994, p. 159-170 ; « L'archéologie de l'Apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges dans la France du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 4, 2002, p. 19-37 ; *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, 351 p. C. Bettina SCHMIDT, *Jugendkriminalität und Gesellschaftskrisen. Umbrüche, Denkmodelle und Lösungsstrategien im Frankreich der Dritten Republik (1900-1914)*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2005, 589 p.
47. Dominique KALIFA, «Magistrature et "crise de la répression" à la veille de la Grande Guerre (1911-1912) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2000, n° 67, p. 43-60.

**48.** Éric PIERRE, « Les colonies pénitentiaires pour jeunes détenus : des établissements irréformables (1850-1914) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 5, septembre 2003, p. 43-60.

---

## AUTEUR

**JEAN-JACQUES YVOREL**

Historien, chercheur à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse.